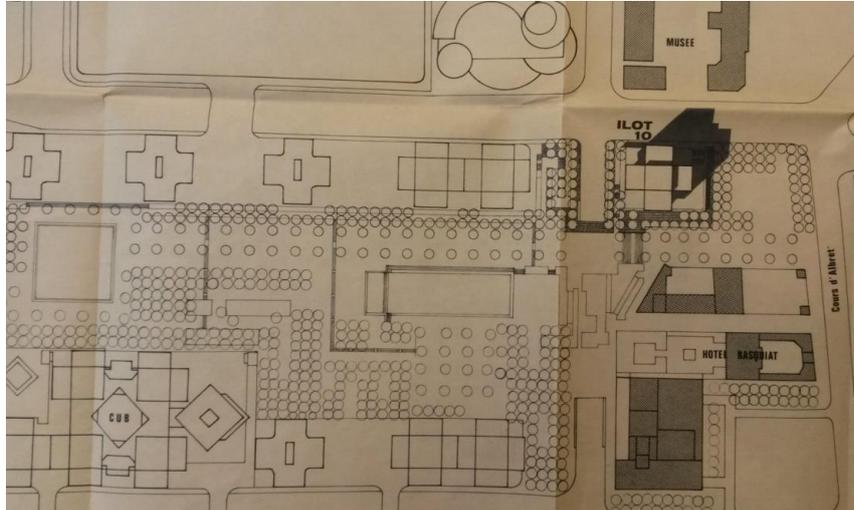
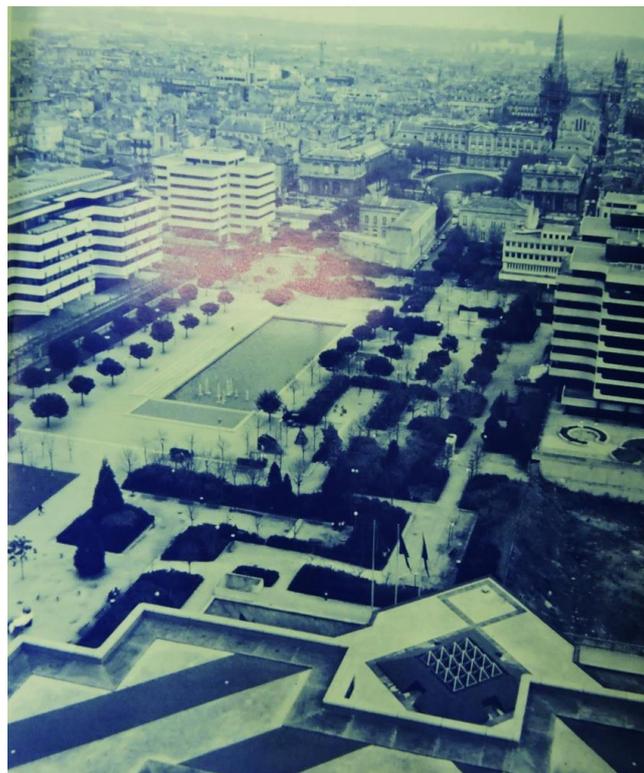


BORDEAUX MERIADECK - LES JARDINS LE MOBILIER URBAIN



Esplanade Charles de Gaulle - Plan d'aménagement 1973



Le parc central en 1985

1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : Les Jardins suspendus de Mériadeck
Variante du nom : L'Esplanade - la Dalle
Numéro et nom de la rue : quartier moderne de Mériadeck
Ville : BORDEAUX 33000

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom : Ville de Bordeaux
Adresse : Hôtel de Ville, Place Pey Berland - 33000 Bordeaux
Téléphone 05 56 10 20 30

ETAT DE PROTECTION

Type : Situé dans le périmètre de la ville de Bordeaux inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Date : 2007

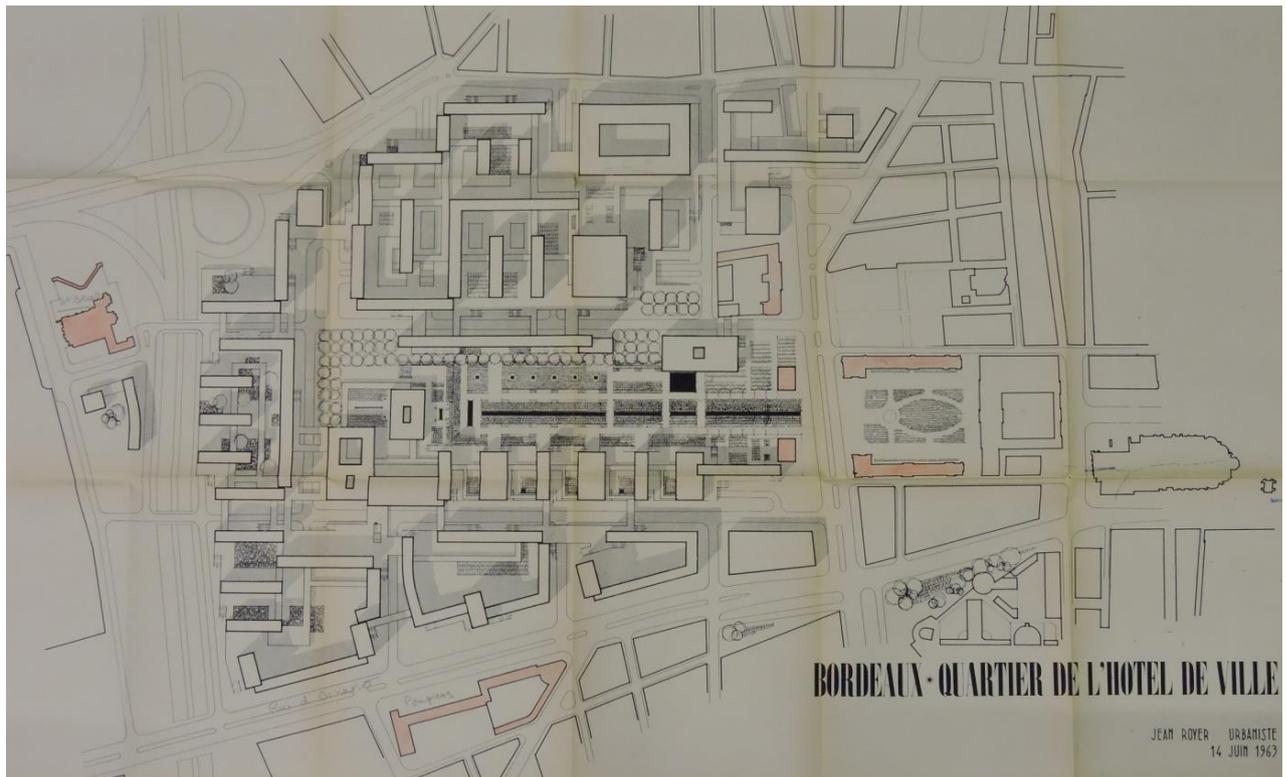
ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

Nom : Ville de Bordeaux
Adresse : Hôtel de Ville, place Pey Berland 33000 Bordeaux
Téléphone : 05 56 10 20 30

2 . HISTOIRE DU BATIMENT

Commande

Dès 1963, Jean Royer prévoit dans le plan de rénovation du quartier un grand axe central en face des jardins du Palais Rohan, autour duquel doivent s'articuler les constructions.



plan Jean Royer 1963

En 1968 Jean Willerval, nommé en 1966 aux côtés de Jean Royer qui est l'architecte coordinateur de l'opération de rénovation du quartier, propose les alignements spectaculaires d'immeubles en croix le long du parc central.

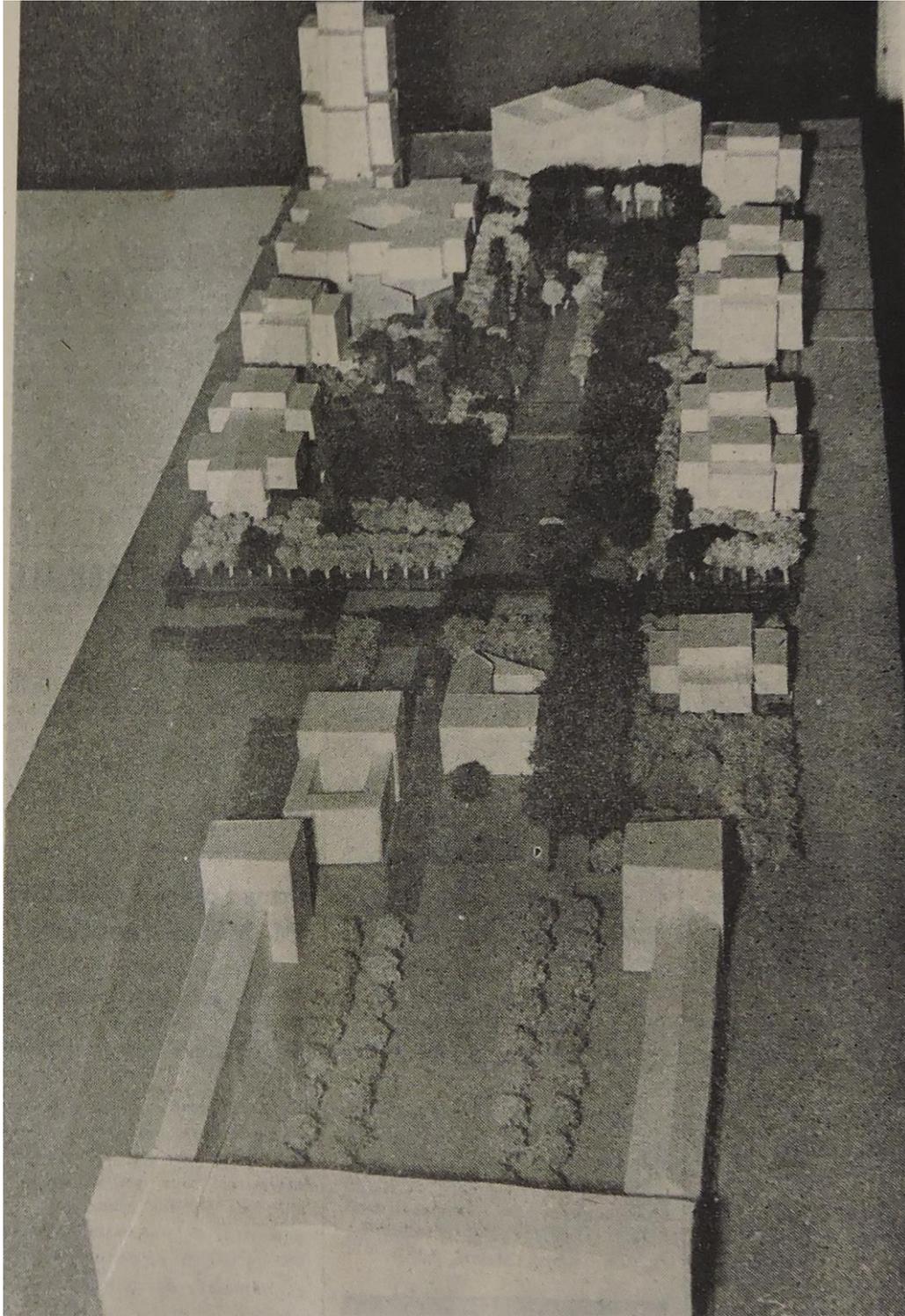
Jean Willerval impose en même la règle des 30, qui vient rythmer les espaces libres entre les immeubles y compris les rues et les retraits sur le cours d'Albret (La Croix du Mail)

En 1970, l'étude est confiée au Paysagiste Jacques Sgard, qui propose un aménagement paysager global, dalle, parc et lien entre le quartier moderne et les jardins du Palais Rohan.

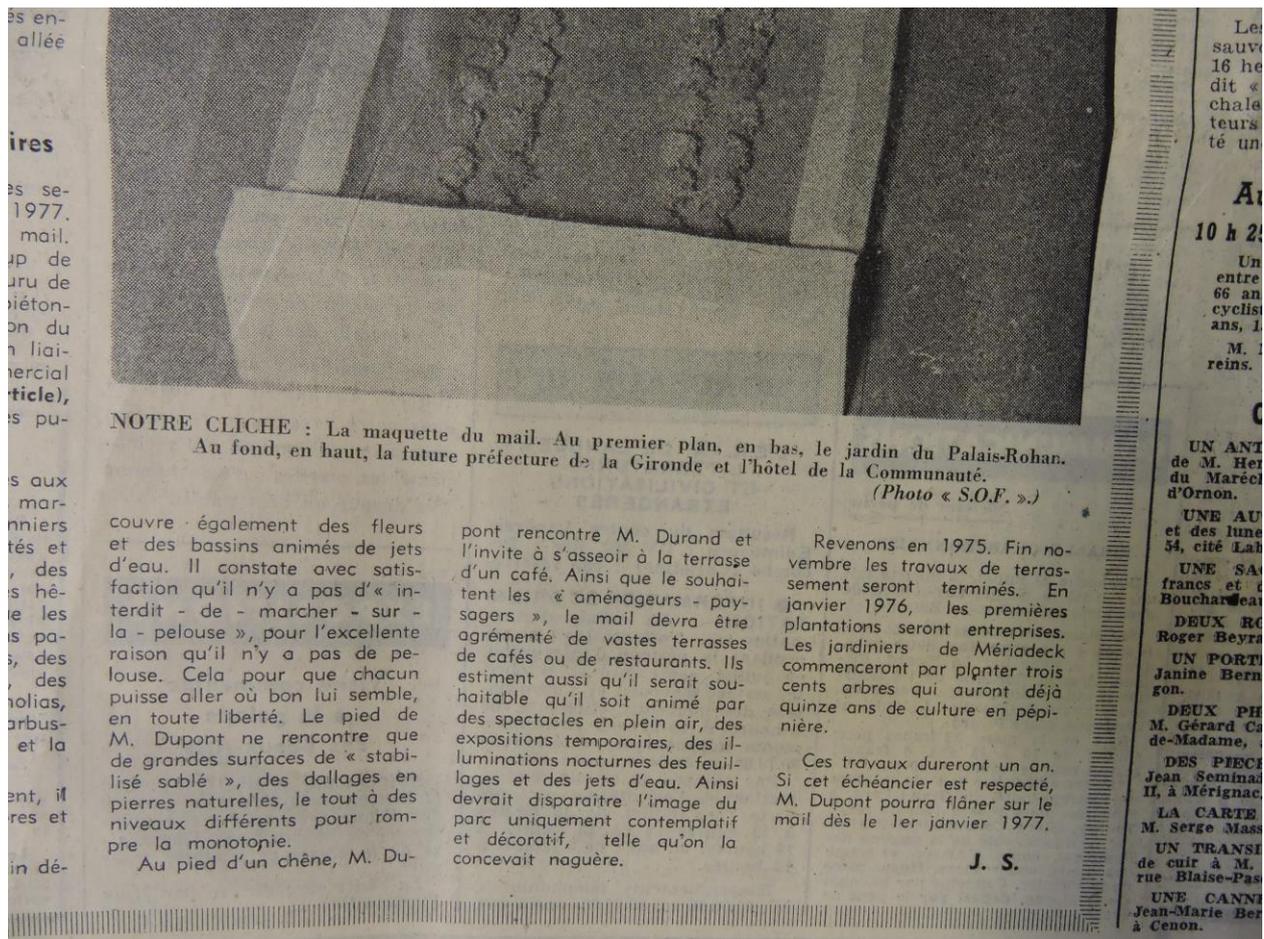
En 1973, l'aménagement de Jacques Sgard est en partie réalisé sur le parc central. L'aménagement des espaces situés au pied des constructions incombe obligatoirement aux propriétaires et constructeurs, sous la surveillance de Jean Willerval.

Dans le cahier des charges du quartier rédigé en 1967, signé par la Ville et approuvé en Préfecture, il est établi entre les divers propriétaires et la Ville une convention: la Ville s'engage à procéder au nettoyage, à l'entretien et à la maintenance des jardins et de la dalle.

Après la fin des constructions, les projets prévoyant l'aménagement des liens entre le quartier moderne et le quartier ancien de la ville sont en partie abandonnés, notamment le long de la rue Georges Bonnac, essentiellement pour des raisons de coût. La partie Est, sur le cours d'Albret, avec les squares André Lhote et Saint-John Perse, comme la partie Sud sur le cours du Maréchal Juin, avec les escaliers et les demi-terrasses seront achevés selon le plan d'origine. Le square André Lhote sera détruit en 2011 et déclassé pour être constructible et recevoir le bâtiment de la Cité Municipale.



Jardins : maquette de présentation du parc central 1975



NOTRE CLICHE : La maquette du mail. Au premier plan, en bas, le jardin du Palais-Rohan. Au fond, en haut, la future préfecture de la Gironde et l'hôtel de la Communauté.
(Photo « S.O.F. ».)

couvre également des fleurs et des bassins animés de jets d'eau. Il constate avec satisfaction qu'il n'y a pas d'interdit - de - marcher - sur - la - pelouse », pour l'excellente raison qu'il n'y a pas de pelouse. Cela pour que chacun puisse aller où bon lui semble, en toute liberté. Le pied de M. Dupont ne rencontre que de grandes surfaces de « stabilisé sablé », des dallages en pierres naturelles, le tout à des niveaux différents pour rompre la monotonie.

Au pied d'un chêne, M. Du-

pont rencontre M. Durand et l'invite à s'asseoir à la terrasse d'un café. Ainsi que le souhaitent les « aménageurs - paysagers », le mail devra être agrémenté de vastes terrasses de cafés ou de restaurants. Ils estiment aussi qu'il serait souhaitable qu'il soit animé par des spectacles en plein air, des expositions temporaires, des illuminations nocturnes des feuillages et des jets d'eau. Ainsi devrait disparaître l'image du parc uniquement contemplatif et décoratif, telle qu'on la concevait naguère.

Revenons en 1975. Fin novembre les travaux de terrassement seront terminés. En janvier 1976, les premières plantations seront entreprises. Les jardiniers de Mériadeck commenceront par planter trois cents arbres qui auront déjà quinze ans de culture en pépinière.

Ces travaux dureront un an. Si cet échéancier est respecté, M. Dupont pourra flâner sur le mail dès le 1er janvier 1977.

J. S.

Les
sauv
16 he
dit «
chale
teurs
té un

A

10 h 2

Un
entre
66 an
cyclis
ans, l
M. l
reins.

UN ANI
de M. He
du Marécl
d'Ornon.

UNE AU
et des lune
54, cité Lab

UNE SA
francs et
Bouchardeau

DEUX RC
Roger Beyra

UN PORT
Janine Bern
gon.

DEUX PH
M. Gérard C
de-Madame,

DES PIECE
Jean Semina
II, à Mérignac.

LA CARTE
M. Serge Mass

UN TRANSI
de cuir à M.
rue Blaise-Pas

UNE CANNE
Jean-Marie Ber
à Cenon.

Journal Sud-Ouest : commentaires 1975

Architectes

Jacques Sgard, paysagiste – Jean Willerval

Autres architectes et intervenants

Jean Royer, Jean Willerval

Ingénieurs

Les personnels de la Ville

Contractants

Ville de Bordeaux

CHRONOLOGIE

Date de la commande : 1973
Durée du chantier : début : 1979
fin : 1985

Usage

Jardins publics - espaces végétalisés

Etat du bâtiment

Assez bon

Résumé des restaurations et des autres travaux

1987 : étude d'implantation de la vieille Fontaine par Anne Ziégélé sur le square André Lhote

1993 : suppression du grand bassin et de sa cascade

1996 : implantation de l'ancienne fontaine sur le square André Lhote

16 décembre 2011 : la révision N°20 du plan local d'urbanisme est votée

6 janvier 2012 : les arbres du square André Lhote sont enlevés; la révision du Plan Local d'Urbanisme rend le square constructible

Septembre 2014 : fin de la construction de la Cité Municipale sur le square André Lhote

Septembre 2014 : inscription de la Caisse d'Epargne à l'inventaire des bâtiments historiques

10 mars 2015 : mise en place de l'ancienne fontaine devant la Galerie des Beaux-Arts

L'aménagement des espaces de respiration, des pieds des bâtiments doit être décrit séparément de l'aménagement du parc central. Jacques Sgard a fait en 1973, à la demande de Jean Royer et Jean Willerval, une étude pour la végétalisation du parc central.

Les autres espaces, appelés espaces de respiration ou zones tampons, ont été réalisés par les architectes des bâtiments suivant les plans et recommandations de Jean Willerval.

1. Les espaces de respiration et les zones tampons

Les espaces de respiration sont les vides situés entre les bâtiments suivant le plan de détail de Jean Willerval et l'application de la règle des 30 mètres. Ils sont obligatoirement végétalisés.

Jean Willerval contrôle la forme des jardinières qui doit correspondre à l'architecture déterminée pour l'ensemble. Les formes sont arrondies, dessinées en demi-cercles pour la plupart ; les bordures sont larges, en béton gratté et permettent de s'asseoir.

Le béton gratté rappelle le revêtement d'un grand nombre de bâtiments.

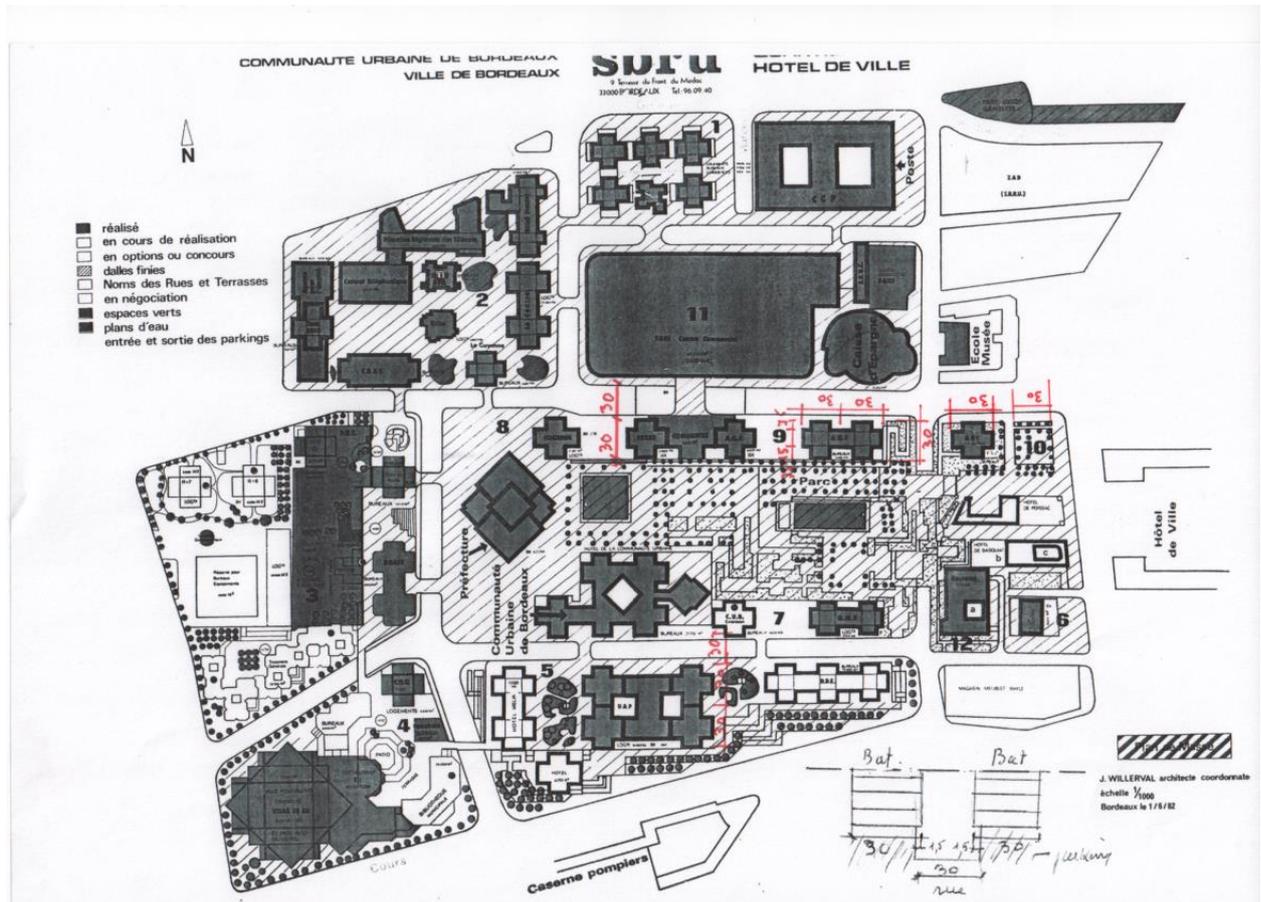


jardinières Croix du Palais photo Sauvegarder Mériadeck



jardinières André Lhote photo Sauvegarder Mériadeck

Ces espaces, qui s'inscrivent dans des vides de 30 m sur 30 suivant la règle du plan, sont situés entre les immeubles qui bordent le parc central. Cette configuration permet d'avoir des espaces larges qui n'autorisent pas de vis-à-vis entre les bâtiments, apportent une luminosité importante au niveau des logements ou bureaux, et évitent le sentiment d'écrasement ou d'enfermement. Ces espaces sont des lieux de repos créés pour entretenir un lien social entre les usagers.



La Règle des 30 : plan annoté par Jean Willerval

Ces espaces comme le parc central correspondent aux jardins partagés décrits dans la Charte d'Athènes. Le square Lhote, zone-tampon sur le cours d'Albret était inscrit dans la règle des 30.



Vue générale 1979 : le parc central et les bassins

L'eau y tenait une place importante, mais aujourd'hui seul un bassin de Bordeaux-Métropole est entretenu ; celui face à la Préfecture doit être restauré.

La règle des 30 m impose une faible densité du bâti, et libère une place importante aux aménagements paysagés de la dalle. Cette faible densité, associée à la nature reconstituée (jardin central, mais également nombreux espaces plantés et bassins), évite tout sentiment d'écrasement face à une architecture d'immeubles de grande hauteur. L'échelle humaine reste au cœur du projet.



le bassin de Bordeaux Métropole 2015 - photo Sauvegarder Mériadeck

Certains lieux sont à l'abandon: la Terrasse Koenig est un des exemples du désintérêt actuel. Les aménagements aux abords de la Tour Paul-Victor de Sèze, pourtant aménagés à la construction avec soin, sont également délaissés.



Terrasse Koenig photo Sauvegarder Mériadeck



Paul-Victor de Sèze photo Sauvegarder Mériadeck

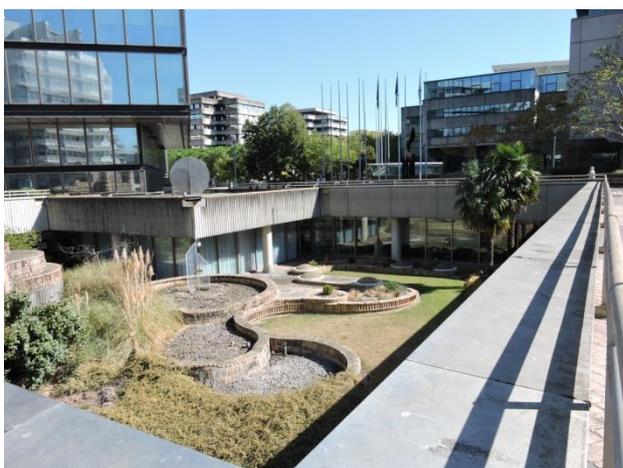
Alors que le cahier des charges prévoit un aménagement paysager des abords des constructions suivant les plans de Jean Willerval, les abords de la Préfecture sont l'œuvre de l'architecte Pierre Dufau qui fait aménager la totalité des abords de la préfecture.

Les sols et jardinières sont traités en briquettes flammées blondes et brunes, avec un calepinage dessinant de grandes lignes au sol (se prolongeant en toiture de la Préfecture, mais également de l'immeuble Bordeaux Métropole). Ces aménagements permettent également d'habiller les excroissances techniques du bâtiment. Un petit amphithéâtre ouvert est aménagé sur la dalle, ceinturé de verdure. Par un jeu de rampes, escaliers, degrés, permettant d'intégrer l'encaissement de son bâtiment, l'architecte crée une topologie ludique sur la dalle, en résonance avec le travail de Bernard et Yvette Vincent-Alléaume.

Ces aménagements ne font malheureusement plus aujourd'hui l'objet d'aucun entretien.



abords de la Préfecture par Pierre Dufau (photos Sauvegarder Mériadeck)



abords de la Préfecture (Pierre Dufau) Photos Sauvegarder Mériadeck



Préfecture : jardins et reflets 2017

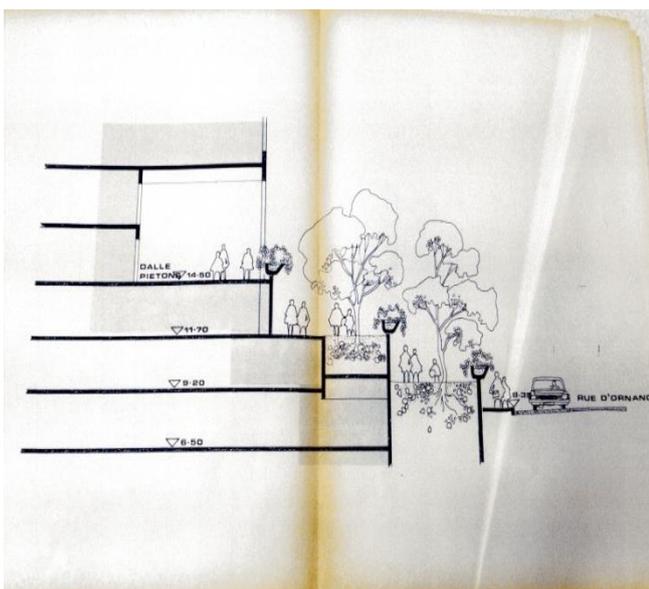
Des zones tampons végétalisées sont aménagées entre le quartier moderne et la ville ancienne: des squares sont créés sur le cours d'Albret, et jouent un rôle de transition douce pour passer d'un quartier à l'autre en évitant une confrontation brutale entre les deux entités.

Sur le cours du Maréchal Juin, ces zones tampons sont organisées en demi-terrasses végétalisées.

Il ne reste qu'un square sur le cours d'Albret, le square Saint-John Perse. Le plus grand et le plus emblématique, le square André Lhote, a été supprimé en janvier 2012 pour laisser la place à la Cité Municipale.



Square André Lhote zone-tampon avant sa disparition : 2011



Plan coupe demi-terrasses Le Ponant



demi-terrasses Le Ponant-photo Sauvegarder Mériadeck

Sur le Cours du Maréchal Juin, les aménagements sont menés à bien : un large escalier dessert le Ponant dans sa partie Est et un escalier un peu plus petit sur sa partie Ouest. La jonction entre la dalle la rue est dessinée en demi-terrasses végétalisées.



Cours du Maréchal Juin : escalier d'accès à la dalle



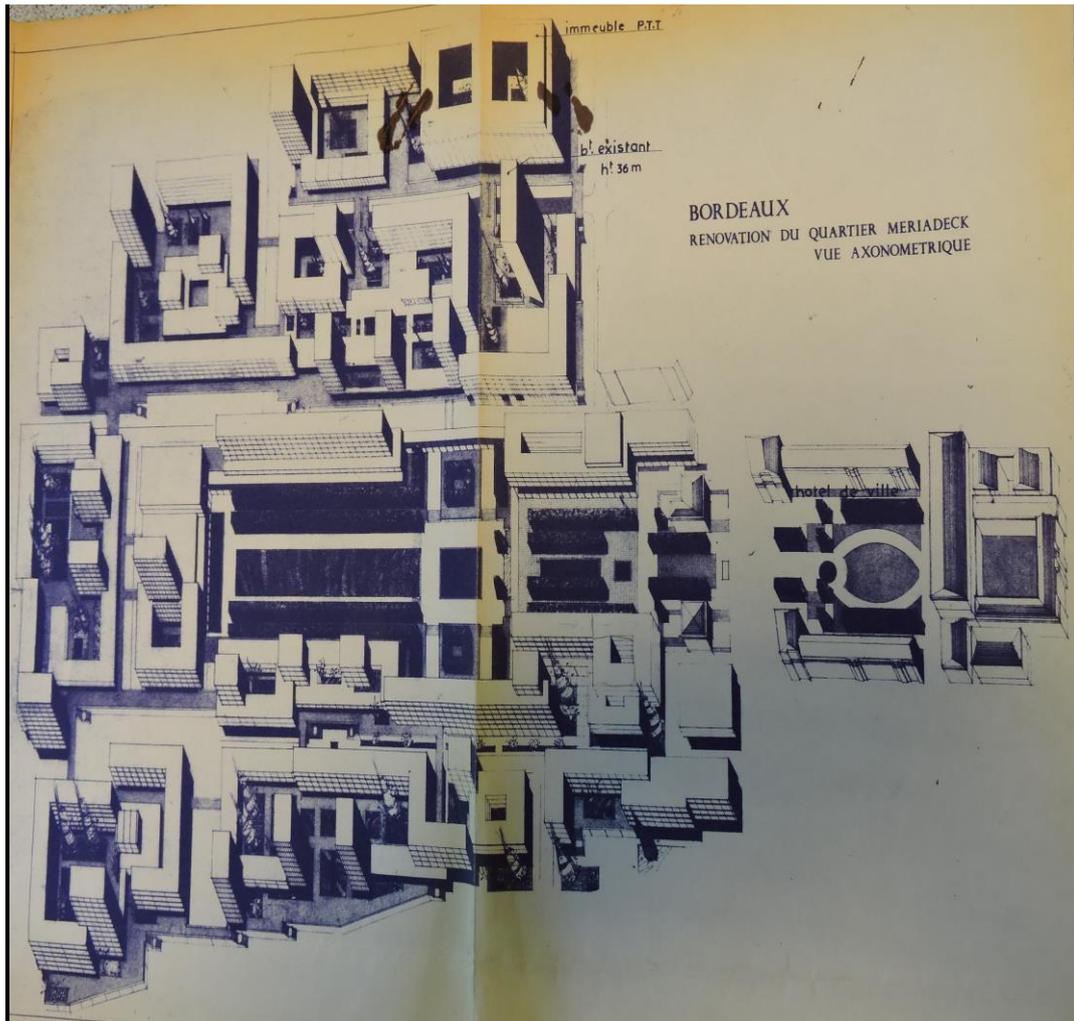
Cours du Maréchal Juin : le grand escalier d'accès

La rue Georges Bonnac n'a pas vu les aménagements prévus se réaliser, et le pied de la dalle forme sur cette partie une muraille coupant totalement la ville ancienne du quartier moderne.

2. Le parc central : esplanade Charles de Gaulle

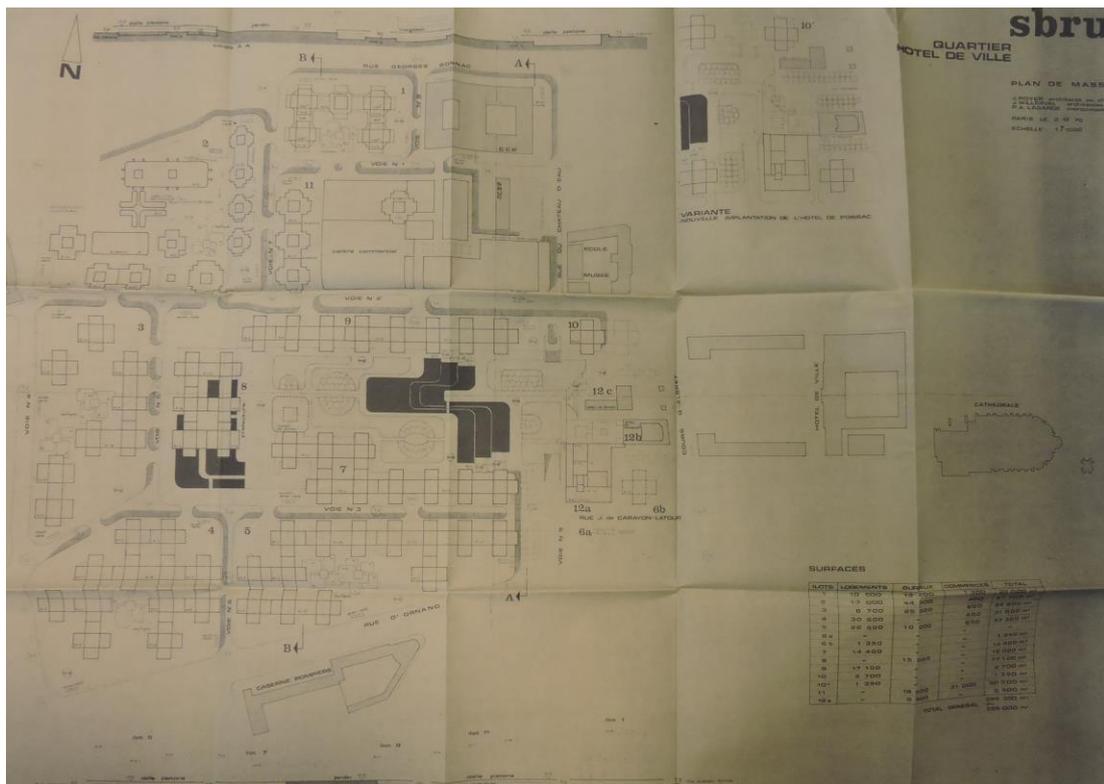
En 1963, Jean Royer dessine le plan masse du quartier, et l'organise dès les premières esquisses autour d'un parc central de près de 3 ha. Celui-ci est en alignement des jardins de la Mairie, de l'autre côté du cours d'Albret.

Tout au long de l'élaboration du projet, le jardin central reste présent, malgré les évolutions programmatiques et stylistiques du quartier. Deux hôtels particuliers empêchent cependant l'alignement parfait de ce parc sur les jardins de la Mairie : il s'agirait d'élargir la rue Pierlot et de rétrécir la cour de l'Hôtel de Poissac, ensemble classé aux monuments historiques. La commission supérieure des monuments historiques refuse le projet suivant le rapport de 1966 et propose un déplacement de l'hôtel de Poissac sur l'emplacement du square André Lhote.

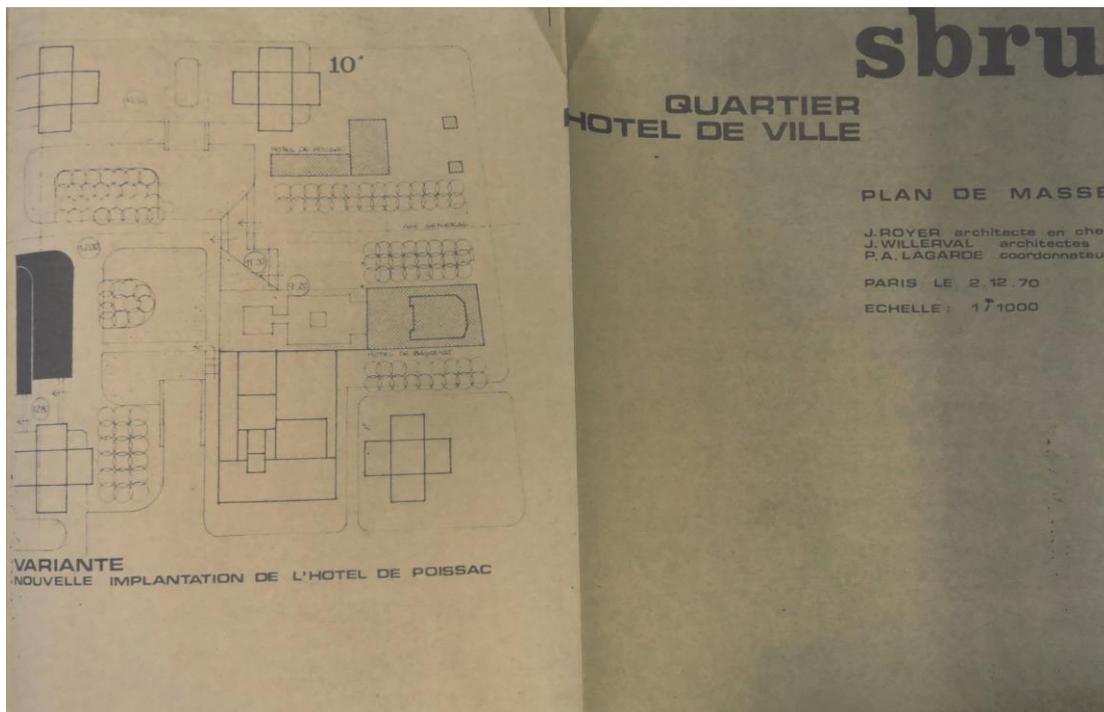


Mériadeck – vue axométrique 1969

Ce plan de 1969 montre les constructions prévues par Jean Royer et l'axe central du parc. On y voit également l'hôtel de Poissac déplacé vers le Nord pour permettre la création de l'axe central végétalisé.



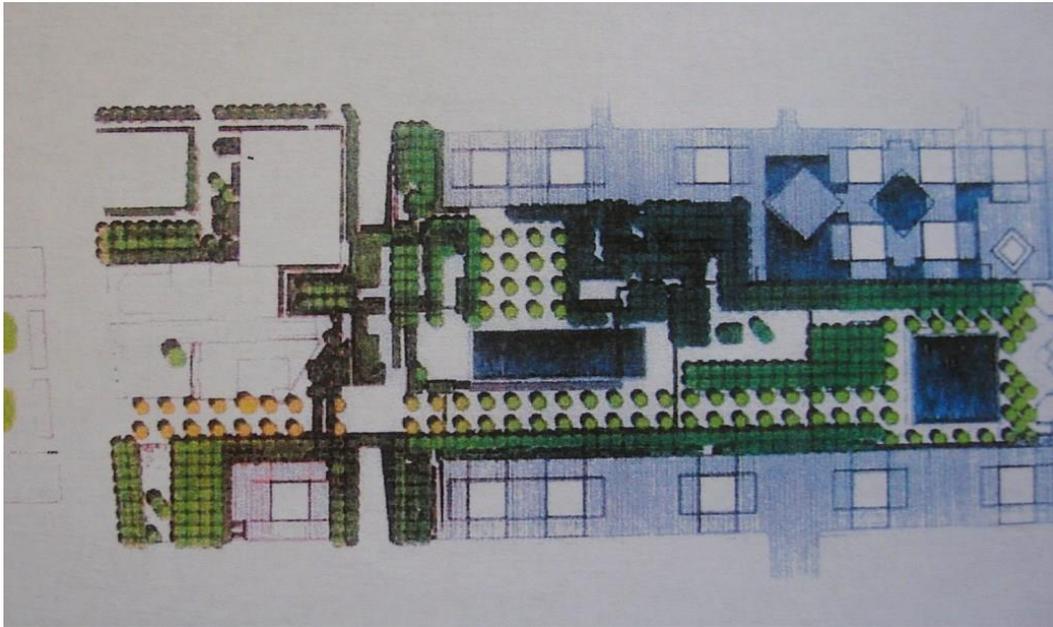
Projet de déplacement de l'Hôtel de Poissac 1970



Projet du nouvel emplacement de l'Hôtel de Poissac 1970

Le coût est trop élevé et l'idée de l'axe central végétalisé faisant la jonction entre la préfecture et le centre du palais de Rohan est abandonnée. L'allée centrale est déplacée vers le Nord et partira du square André Lhote. En 1973 Jacques Sgard, dans son aménagement du parc prévoit un passage souterrain pour les voitures entre le Palais Rohan et le quartier moderne. Le parcours végétalisé qui forme l'axe du

parc central traverse la rue Pierlot et le square André Lhote pour rejoindre la partie piétonne qui traverse le cours d'Albret, également végétalisée, et les jardins du Palais Rohan. Ce projet de passage souterrain ne sera pas exécuté et la jonction entre les deux quartiers ne sera jamais réalisée.



cours d'Albret

galerie des Beaux Arts

Croquis de Jacques SGARD
Projet de prolongement du Square André Lhôte sur le cours d'Albret
avec passage souterrain pour les véhicules.

Esplanade Charles-De-Gaulle

Paysagiste Jacques Sgard
 Livraison: 1973

"L'esplanade Charles-de-Gaulle veut être, dans Méridacq, à la fois un espace vert et une promenade. Aussi, voisinent plantes, bancs et jets d'eau: vaste square moderne fuyant en perspective vers le clocher de la cathédrale Saint-André. Un mot est à la mode: paysage: il agille sans doute qu'il faut, pour donner à la ville sa vie, laisser y pénétrer la nature.
 Autour des bassins de Méridacq, les conifères rappellent ainsi que Bordeaux est la capitale de l'Aquitaine, au ponant de la forêt et de la lande.
 Des noms savants baptisent les essences qui viendront orner demain cette esplanade:
 Arbres feuillus: Acer platanoides (érable à feuilles de platane); Acer platanoides "schweileri nigra" (érable à feuilles pourpres); Aesculus hippocastanum (marronnier à fleurs blanches); Tilia platyphyllos (tilleul à grandes feuilles); Tilia tomentosa (tilleul à feuilles argentées); Magnolia grandiflora (magnolia à grandes feuilles), etc.
 Conifères: Cedrus libani (cèdre du Liban); Libocedrus decurrens (libocèdre); Pinus pinaster (pin parasol); Sequoia giganteum (séquoia géant); etc.
 Arbustes à feuilles persistantes: Buxus balearica; Evonymus japonicus; Mimosa catalina; Prunus sibirica; Pyracantha; etc.
 Arbustes à feuilles caduques: Abelia grandiflora; Hibiscus syriacus; Magnolia soulangeana; Ceanothus azureus... et l'espoir de reflets au feu du couchant."

(S.B.R.U. Bordeaux 1980) sort de terre. Bulletin du centre d'accueil et d'information de la S.B.U.U. Bordeaux, 1970)

Le traitement des espaces verts
par Jacques SGARD

L'esplanade devait à terme englober les jardins de la Mairie pour rejoindre l'axe piéton majeur de la ville: la rue Sainte Catherine. Pour se faire, on songea un temps à l'enfouissement à l'image de la rue du Château d'Eaux, du cours d'Albret, vers quelques endroits plus accueillants de la ville. Les prétentions furent revues à la baisse, notamment pour de basses raisons financières, et l'esplanade s'arrêta au square André Lhôte, devant le cours d'Albret.

Projet de Jacques Sgard 1973.

En 2012, le square André Lhote est rasé, la zone tampon disparaît, l'axe d'entrée sur les jardins suspendus est réduit de 65 mètres à 18 mètres : la nouvelle cité municipale vient occuper tout l'espace, dans l'irrespect total des études menées en 1966/1973.



Cité municipale 2017 : disparition de la zone -tampon

Le Parc central se caractérise par ses plantations rythmées et toujours symétriques. Il est en léger contrebas par rapport à la partie dalle qui est bordée par des jardinières en béton gratté. L'accès au parc se fait depuis le cours d'Albret par le square André Lhote (détruit partiellement en 2012 pour permettre la construction de la Cité Municipale). Un autre accès aménagé se situe cours du Maréchal Juin par le grand escalier. Il existe 7 autres accès desservant la dalle mais beaucoup restent peu visible et donc peu utilisés.

Une progression douce vers le niveau de la dalle se fait par une succession de paliers reliés entre eux par des marches en béton et des rampes d'accès en enrobé appelées « Z ». Le jardin retrouve ainsi l'altimétrie de la dalle au niveau de la Préfecture, mise en scène comme aboutissement de la perspective. L'allée principale et les bords des bassins sont plantés de conifères, en rappel de la forêt des Landes.

Essences des végétaux :

Arbres feuillus : Acer platanoïdes (érable à feuilles de platane) ; Acer platanoïdes "schweileri nigra" (érable à feuilles pourpres); Aesculus hippocastanum (marronnier à fleurs blanches); Tibia platyphyllos (tilleul à grandes feuilles); Tibia tomentosa (tilleul à feuilles argentées); Magnolia grandiflora (magnolia à grandes feuilles), etc.

Conifères : *Cedrus libani* (cèdre du Liban) ; *Libocedrus decurrens* (libocèdre) ; *Pinus pinea* (pin parasol) ; *Sequoia dendron giganteum* (séquoia géant); etc.

Arbustes à feuilles persistantes: *Buxus balearica* ; *Evonymus japonicus*; *Mimosa* (acacia); *Prunus lusitanica*; *Pyracantha*; etc.

Arbustes à feuilles caduques: *Abelia grandiflora*; *Hibiscus syriacus*; *Magnolia soulangeana*; *Ceanothus azureus*, etc.



l'alignement des pins – photo Sauvegarder Mériadeck

Tous les pins du parc central sont classés (Espace Boisé Classé).

Le parc s'organise autour de trois bassins : un premier, comprenant 2 bassins dont le plus haut se déversait en cascade dans le second, désaxé par rapport à l'esplanade, face à la résidence André Lhote, et un troisième en fond de perspective du parc, face à la Préfecture.

Les deux premiers bassins ont été supprimés en 1993, par absence d'entretien et pour des raisons d'insalubrité : usage inapproprié (bains, divers lavages, etc.). Les charges de la maintenance en ont également précipité la fermeture : l'esplanade est construite sur un terre-plein constitué par les gravats issus des démolitions des maisons de l'ancien quartier et de nombreuses poches d'air prises entre ces gravats provoquent des affaissements de terrains. Cette instabilité du sol entraîna de nombreux problèmes d'étanchéité des bassins. Ils furent donc remplacés, pour des raisons essentiellement financières, par un espace simplement engazonné. Depuis leur construction, ces bassins n'ont fait l'objet d'aucun entretien : les canalisations qui les alimentent en eau se sont détériorées et d'importantes fuites d'eau ont été constatées. Il a alors été décidé de fermer ces bassins, sans prendre en compte l'importance de l'eau dans le dessin de Jacques Sgard ni du rôle apaisant de ces bassins dans ce qui est le plus grand parc librement accessible en plein centre de la ville.



les bassins aujourd'hui supprimés - 1987



le bassin de la Préfecture 1999

Le maire Jacques Chaban-Delmas mesure en 1985 la difficulté à faire accepter par les bordelais ce quartier et exige une végétalisation excessive : les plantations sont aujourd'hui assez importantes et masquent une partie des perspectives souhaitées initialement.

De nombreux monuments aux morts jalonnent le parc, tous à l'origine en rapport avec la Seconde Guerre Mondiale (durant laquelle Jacques Chaban Delmas s'illustra en tant que résistant); dans les années 1990, une plaque commémorant la Guerre d'Algérie a été ajoutée.

3. Le mobilier urbain

Un soin particulier est apporté par Jean Willerval au mobilier urbain du quartier, ainsi qu'à divers aménagements de la dalle. Celle-ci est ceinturée par un garde-corps en cailloux lavés, aux formes arrondies, considéré aujourd'hui comme la ligne spécifique du quartier.



la ligne des garde-corps - photo Sauvegarder Mériadeck



Passerelles et garde-corps – rue Jean Fleuret 2014

Cette ligne est interrompue sur la rue Père Dieuzaide où elle a été remplacée par une grille, la rue, dans la réalisation finale des voiries, devant être couverte. Mais la couverture n'a pas été réalisée : en 1985, au moment des finitions du quartier par la Communauté Urbaine (Métropole), les élus décident de ne plus financer la fin du projet.

C'est la partie Nord du quartier qui en souffre le plus : la dalle couvrant la rue Père Dieuzaide n'est pas réalisée ; les bords de la dalle ne reçoivent pas les garde-corps prévus dans les plans et les escaliers desservant les espaces Nord sur la rue Georges Bonnac ne sont pas construits : la dalle est bordée de grilles ordinaires sans rapport avec l'ensemble architectural ; la rue Père Dieuzaide qui devait être dédiée aux camions de desserte du centre commercial et de la poste ainsi qu'aux zones de stationnement apparaît à ciel ouvert sale et triste.

Sur la rue Georges Bonnac, les escaliers restent des percées confidentielles invisibles depuis la rue, laissant voir aux piétons une muraille de plus de 10 mètres grise et sans attrait.

La partie dalle et les passerelles étaient jusqu'en 1996 éclairées par des néons placés à l'intérieur du garde-corps. Des lampadaires coiffés de globes ronds éclairaient les parties intérieures de la dalle. Les porte-à-faux des bâtiments étaient équipés de spots encastrés qui éclairaient les passages autour des immeubles.

Beaucoup de ces éclairages ont été remplacés par des systèmes plus contemporains, selon des considérations le plus souvent davantage techniques et normatives qu'esthétiques. Les néons des garde-corps ont été enlevés, les globes remplacés par des lampadaires en alu bon marché.

Jean Willerval a largement participé à la création du mobilier urbain qui offrait un code de lecture du quartier aux usagers : les bouches d'aération des parkings ou d'éclairage des salles de sport suivent un même langage architectural, et participent à une homogénéité du quartier sur son ensemble.



Les bouches d'aération des parkings-



les puits de jour des tennis Photo Sauvegarder Mériadeck

Les passages vers les parkings ou vers la rue sont repérables visuellement par leur forme arrondie et leur couverture de dômes en matériaux synthétiques orangés.



Dômes de plexi orangé devant Ociane - 2017

4. Les accès

L'aménagement des accès incombe, comme la construction des passerelles, à la SBRU qui est propriétaire des zones de voirie. La Communauté Urbaine de Bordeaux le prendra en charge dès 1985, mais sans volonté de terminer les projets qui sont considérés trop coûteux : le quartier Mériadeck commence alors à souffrir du désintérêt des responsables politiques, à la recherche d'économies budgétaires.

Cette interruption des travaux, liée principalement à un manque de financement et à l'absence de volonté politique pour achever ce quartier, renforcera l'isolement de la dalle : Bordeaux tourne le dos à cet ensemble moderne dès sa création.

La rue Georges Bonnac qui longe la dalle côté Nord souffre particulièrement de cette situation : il n'y a aucun accès visible entre la rue et la dalle. Les escaliers existants traversent les halls des immeubles, ce qui pose des problèmes de sécurité. L'aménagement paysager du pied de la dalle n'est pas créé et produit un effet "muraille".

Les autres accès restent confidentiels, autant pour accéder de la rue à la dalle, que pour quitter la dalle.

Les passages, y compris ceux qui sont aménagés pour les personnes handicapées, ne sont pas visibles à cause d'un développement anarchique de la végétation ou bien parce qu'ils ne sont pas signalés.

Des dômes orangés qui signalent les escaliers de sortie ou les accès aux parkings émaillent les jardins et la dalle : ils sont les indicateurs des passages vers la rue. Certains ne sont plus utilisables, faute d'entretien, ou plus simplement condamnés. Plusieurs ont été détruits.



Dome pour accès rue Claude Bonier – Le Cardinal 2015

Les parties extérieures sud et nord de la dalle devaient à la construction être aménagées en demi-terrasses végétalisées pour éviter l'effet-muraille du pied de dalle. Seule la partie sud qui longe le cours du Maréchal Juin recevra ce traitement avec deux escaliers monumentaux.



les demi-terrasses et l'escalier cours Maréchal Juin



l'escalier rue du Corps Franc Pommiès - photo Sauvegarder Mériadeck



Escalier rue du Corps Pomiès : entrée sur la dalle - 2016

En 1986, un nouvel escalier est implanté sur la rue du Corps Franc Pomiès pour desservir les bâtiments du Conseil Général, La Croix du Palais et l'immeuble Solidarité.

1. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1 - appréciation technique

Les jardins et espaces de respiration du quartier remplissent totalement le rôle social que les architectes ont voulu leur donner : le parc central est très fréquenté pour des jeux ou des pique-niques, les espaces de respiration sont les lieux de rencontre des habitants.

Il est évident que le manque d'entretien de certaines parties du quartier contribue à une dégradation des espaces, mais actuellement beaucoup d'aménagements d'origine sont intacts et peuvent être remis en état.

2 – appréciation sociale

Dans la Charte d'Athènes, Le Corbusier, devant la nécessité d'offrir un maximum de logements à un maximum de personnes, a fait le choix des constructions en hauteur mais son projet de villes nouvelles a toujours été accompagné d'organisations de jardins partagés au profit des habitants ou des usagers. C'est ce principe qui a été repris par Jean Royer et Jean Willerval dans la conception du quartier moderne de Mériadeck.

3 – appréciation artistique et esthétique

Les abords des bâtiments, ainsi que le parc, élément central de la composition du quartier, ont bénéficié à la construction d'un soin particulier : le mobilier urbain, tout en béton, s'intègre au dessin de la dalle, les excroissances techniques des bâtiments sont intégrées dans des aménagements paysagés, de nombreux aménagements ont été répartis sur le quartier pour l'animer, créer des événements. Le parc,

quant à lui, bénéficie d'un dessin très géométrique, où se mêlent végétation et bassins, l'eau étant initialement très présente dans le quartier.

Le manque d'entretien du quartier a souvent gommé son dessin d'origine, et ses intentions ne sont le plus souvent plus perceptibles, voire incompréhensibles.

DOCUMENTATION / ARCHIVES

Archives écrites, correspondance, etc. :

Fonds Moderne des Archives de la Ville de Bordeaux

Cahier des Charges du quartier Mériadeck

Permis de construire UAP 89 Z 0175, correspondance de 1977

Permis de construire Allianz 80 Z 0503

Mémoire de Bordeaux, fonds Mériadeck : projet d'installation de l'ancienne fontaine sur le square Lhote

Documents de l'agence d'urbanisme A'URBA

Dossier de présentation de la révision N°20 du PLU, juillet 2011

S.B.R.U. Bordeaux 1980 sort de terre. Bulletin du centre d'accueil et d'information de la S.B.R.U. Bordeaux, 1970.

Dessins, photographies, etc. :

Croquis de Jacques Sgard 1973

Correspondance Jean Willerval 1977 (permis UAP 89 Z 0175)